Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction : DGA **Sous-direction : DGA** **Bureau des filières techniques** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **Suivi par :** Didier FLORES e.mail : flores@engref.fr **Tél : 01.45.49.89.27** **Fax : 01.45.49.88.27** **Réf. Interne :** **Réf. Classement:**	**NOTE DE SERVICE** **DGA/GESPER/N2003-1383** **Date : 16 DECEMBRE 2003**

Date de mise en application : immédiate

Date limite de réponse : 20 février 2004

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de service d'Administration Centrale, des Services Déconcentrés, Des Etablissements d'enseignement et des Etablissements publics

Nombre d'annexe : 1

Objet : Concours d'accès à l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts ouvert à des fonctionnaires des corps d'ingénieurs des travaux des eaux et forêts, d'ingénieurs des travaux ruraux, d'ingénieurs des travaux agricoles, d'ingénieurs de recherche du ministère de l'agriculture, d'ingénieurs de recherche du CEMAGREF ainsi qu'à des fonctionnaires du corps des professeurs agrégés.

Bases juridiques : Décret n°2002-261 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts. Arrêté du 16 janvier 2003 fixant les règles générales d'organisation, la nature et le programme des concours de recrutement des ingénieurs-élèves du génie rural des eaux et des forêts prévus à l'article 6 du décret n°2002-261 du 22 février 2002

Résumé : Un concours sera ouvert en 2004 à tous les ingénieurs des travaux, de recherche, aux fonctionnaires du corps des professeurs agrégés du ministère de l'agriculture et du CEMAGREF, candidat à l'admission à l'Ecole nationale du génie rural des eaux et des forêts (ENGREF).

Les épreuves écrites du concours auront lieu le **jeudi 18 mars 2004** à l'ENGREF - centre de Paris -

Les épreuves orales auront lieu à partir du **mercredi 12 mai 2004** à l'ENGREF - centre de Paris -

Les dossiers de candidature devront être établis conformément à l'article 6, section 3, de l'arrêté du 16 janvier 2003 et devront parvenir à :

l'E.N.G.R.E.F
Direction des **E**tudes
à l'attention de **D**idier **FLORES**
19, avenue du Maine

75732 PARIS cedex 15

Les candidats joindront au dossier de candidature 3 enveloppes timbrées format (22x11) au tarif en vigueur, libellées à leur nom et adresse pour recevoir les convocations et les résultats ainsi qu' une grande enveloppe en papier kraft souple (format 33X26) affranchie au tarif en vigueur pour les plis jusqu'à 100 gr, libellées à votre adresse pour recevoir le dossier de candidature.

Le Sous-Directeur
de la Gestion des Personnels

Pascale MARGOT-ROUGERIE

Destinataires	
Pour exécution : Administration centrale Services déconcentrés Etablissements publics Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable DIREN Centres régionaux et locaux du SNM	**Pour information** : IGIR et CGIR Organisations Syndicales

- FICHE DE RENSEIGNEMENTS -

CANDIDATURE INTERNE AU CONCOURS ENGREF

- Nom :

- Nom de jeune fille :

- Prénom :

- Date et lieu de naissance :
- Adresse personnelle

🔔 Personnel : 🔔 Professionnel : 📧 Email :

- Situation de famille : Nombre d'enfants :

- Grade : Date d'entrée dans le corps Titularisé le :

- Situation militaire : (Date, lieu et fonction à préciser)

- Affectations successives et fonctions avec date de prise de fonction :

- Baccalauréat série : mention : obtenu le :

- Classes préparatoires : années :

- Entrée grande école :

- Autres admissions en grandes écoles :

- Diplômes et titre acquis

- Langues étrangères pratiquées : préciser le niveau (écrit, lu, parlé) :

- Langue étrangère choisie pour l'oral du concours (encadrer celle de votre choix) :
Allemand Anglais Espagnol